

Durée

Durée de la session

Sessions courtes : Dans le cadre de sessions courtes et fréquentes inférieures ou égales à 35 heures ou individualisées (ex. financement AIF via France Travail), vous devez créer une session unique annuelle (**du 01/01/... Au 31/12/...**) et cocher la case « **entrée-sortie permanentes** » sous le calendrier.

Les champs affichés seront différents selon votre choix de la modalité d'enseignement sélectionnée (heures en distanciel ou non)

Formation entièrement en présentiel

Durées de la session -

Durée en centre	<input type="text" value="546"/>	heures
Durée en entreprise	<input type="text"/>	heures
Durée totale *	<input type="text" value="546"/>	heures
Durée hebdomadaire	<input type="text"/>	heures
Commentaire durée	<input type="text"/>	

Formation en présentiel et à distance :

Durées de la session -

Durée en centre	<input type="text" value="450"/>	heures
Durée à distance	<input type="text" value="100"/>	heures
Durée en entreprise	<input type="text"/>	heures
Durée totale *	<input type="text" value="550"/>	heures
Durée hebdomadaire	<input type="text"/>	heures
Commentaire durée	<input type="text"/>	

Formation entièrement à distance :

Durées de la session -

Durée à distance	<input type="text" value="100"/>	heures
Durée en entreprise	<input type="text"/>	heures
Durée totale *	<input type="text" value="100"/>	heures
Durée hebdomadaire	<input type="text"/>	heures
Commentaire durée	<input type="text"/>	

Pou rappel la "Durée hebdomadaire" (en heures) correspond au nombre d'heures par semaine

Durée totale (en heures) : le système calcule automatiquement la durée totale en fonction des heures en centre et/ou à distance et/ou en entreprise. **La durée totale est obligatoire (ne pas mettre zéro !)**

Révision #7

Créé 2025-04-07 15:32:41 CEST par Nathalie Lavolo

Mis à jour 2026-06-19 13:37:04 CEST par Nathalie Lavolo